



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Jeudi 18 Février 2016

Le Jeudi 18 Février 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 12 Février 2016, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET – MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET – M. OMNES - M. DEGREMONT – MME BROCHOT – M. DIAS (à partir de la délibération n° 2016-012) - MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU - M. LABRIT – MME PERRIER – M. LEMAITRE - MME GAUTHIER – MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s : M. LION par MME Carine BILIEU
MME MOUNOURY par M. LEVASSEUR
MME CAISSO par MME PEDRONO

Absent(e)s excusé(e)s : MME FERNET-M.TABART

Absent : M. MENARD

Secrétaire de Séance : MELLE RENAULT

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2016-009 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 18 février 2016.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-010 : Adoption des procès-verbaux des 24 novembre et 15 décembre 2015

ADOPTE les procès-verbaux des séances des 24 novembre et 15 décembre 2015.

À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2015-159, n° DM 2015-160, n° DM 2015-161, n° DM 2016-001, n° DM 2016-002, n° DM 2016-003, n° DM 2016-004, n° DM 2016-005, n° DM 2016-006, n° DM 2016-007 et n° DM 2016-008

Délib. N° 2016-011 : Nouvelles délégations consenties au maire par le conseil municipal

APPROUVE les délégations du conseil municipal à consentir au Maire,
PRÉCISE que, conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les

compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire,

PRÉCISE que les délégations consenties en application du 3° du premier article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal,

PRÉCISE que le maire rendra compte à chaque conseil municipal suivant des décisions prises, dans l'intervalle entre deux réunions du conseil, au titre de cette délégation.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-012 : Débat d'orientation budgétaire

PREND ACTE, sur la base du rapport soumis à l'assemblée réunie, des orientations budgétaires 2016.

Délib. N° 2016-013 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance de l'investissement 2015-2016 – Réhabilitation du lavoir

PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département de l'Essonne, et de l'effort financier minimum devant rester à la charge de la commune, correspondant à 30 % ;

APPROUVE le programme concernant l'opération unique de restauration du lavoir communal pour un montant total de 95.880 € HT ;

SOLLICITE pour la réalisation de cette opération, l'octroi d'une aide financière par le département, d'un montant total de 65.500 € ;

PREND ACTE de la part d'autofinancement restant à la charge de la commune, fixée à 32 % ;

APPROUVE le plan de financement,

ATTESTE de la propriété communale du terrain d'assiette et du lavoir destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés, dans le cadre de la convention financière à conclure avec le département ;

S'ENGAGE :

- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la commission permanente du Conseil départemental ;
- à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-014 : Aménagement de sécurité Place du Général de Gaulle – demande de subvention au titre du produit des amendes de police

AUTORISE monsieur le Maire à faire une demande de subvention, au titre du produit des amendes de police, la plus élevée possible auprès du conseil départemental de l'Essonne, et à signer tout document s'y rapportant.

À la majorité absolue, 19 voix pour, 5 voix contre (M.LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2016-015 : Autorisation d'utilisation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2016

ADOpte l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2016, tels qu'ils suivent :

- à l'opération 017 « Travaux divers », à l'article 2313 « construction » : 2 500 €
- à l'opération 018 « Matériel divers », à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » : 3 500 €
- à l'opération 011 « Éclairage public », à l'article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » : 3 000 €

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2016.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-016 : Cession à titre onéreux de biens mobiliers relevant de l'actif communal

APPROUVE la vente aux enchères de biens mobiliers communaux tels que véhicules, matériels, mobilier divers, dès lors que ces biens mobiliers sont vétustes, obsolètes ou inutiles, ou encore qu'ils ont fait l'objet d'altérations irréparables, quel qu'en soit le montant,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte juridique et/ou document afférents à la cession de ces biens mobiliers, et à opérer tout acte comptable constatant la sortie de ces biens du patrimoine communal,

PRÉCISE qu'une liste exhaustive répertoriant les cessions opérées sur le fondement de cette autorisation, sera annuellement produite au conseil municipal,

PRÉCISE que les recettes occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice afférent.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-017 : Fixation des tarifs pour l'organisation du salon des saveurs et des plaisirs

FIXE pour tout droit de place, les tarifs suivants :

- 10 € l'emplacement pour la journée,
- 20 € pour la journée pour un abri 4x4, et une table de 2,20 m avec ses trois tréteaux,
- 2 € pour la journée pour un branchement électrique de 16 ampères,
- 2 € pour la journée pour une table supplémentaire avec ses trois tréteaux.

PRÉCISE que les commerçants abonnés au marché hebdomadaire ne seront pas assujettis aux tarifs du droit de place sus évoqués, puisque leur contribution se fait par le biais de leur abonnement habituel.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-018 : Demandes de remboursements divers

AUTORISE monsieur le Maire à rembourser diverses sommes avancées par Madame Carine MÉNELET, pour un montant de 40,72 € et par Madame NASSE Magalie, pour un montant de 19,90 €.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-019 : Requalification urbaine et économique de la RN 20 – approbation du plan directeur

APPROUVE le Plan Directeur de la RN 20 entre Massy et Boissy-Sous-Saint-Yon, tel qu'il est présenté dans le document de synthèse sur la faisabilité urbaine.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-020 : Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCEJR

CONSTATE que deux élus du conseil municipal proposent leur candidature,

DÉCIDE de procéder à la désignation des deux représentants au vote à main levée,

DÉSIGNE les membres communaux suivants appelés à siéger au sein de la CLECT de la communauté de communes Entre Juine et Renarde : **Maurice DORIZON et Thierry LEVASSEUR.**

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-021 : Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des commissions communautaires créées par la CCEJR

PREND ACTE, des commissions créées par le conseil communautaire de la CCEJR et du nombre de deux sièges de titulaires par commission ouverts à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, conformément au règlement intérieur du conseil communautaire,

APPROUVE, en vertu de la représentation proportionnelle, l'attribution d'un siège au sein de l'une de ces commissions à un membre du groupe minoritaire,

APPROUVE, après accord unanime, le vote à main levée,

PROCÈDE à la désignation des membres conseillers municipaux titulaires appelés à siéger au sein des commissions communautaires permanentes, selon la répartition suivante :

Commissions Communautaires	Conseillers municipaux titulaires	
Emploi & Mutualisation des moyens	PEDRONO DORIZON	Anne-Marie Maurice
Aménagement de l'espace	HERRY LION	Thierry Robert
Travaux	LION DORIZON	Robert Maurice
Enfance / Jeunesse	BILJEN MÉNELET	Carine Carine
Finances	LEVASSEUR FLEURY	Thierry Muriel
Communication	BROCHOT DORIZON	Sandrine Maurice
Culture	BILJEN MÉNELET	Carine Carine
Maintien à domicile	PEDRONO PERRIER	Anne-Marie Nicole (Groupe minoritaire)

À la majorité absolue, 19 voix pour, 5 abstentions (M.LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2016-022 : Adhésion de la CCEJR au Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Numérique » et modification de ses statuts

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes entre Juine et Renarde, en conformité au transfert de compétence « communications électroniques », telle que prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT,
PREND ACTE de la création du syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » comme structure de portage partenariale adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique,
APPROUVE le projet de statuts du syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » dans son intégralité,
PREND ACTE de la désignation de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, comme délégué titulaire et Monsieur Christophe VOISIN, comme délégué suppléant de la communauté de communes entre Juine et Renarde.
À l'unanimité,

Délib. N° 2016-023 : Transfert de la compétence portage de repas à la CCEJR – cession amiable du véhicule Kangoo

AUTORISE monsieur le Maire à céder le véhicule KANGOO EXPRESS 1.9 D, immatriculé 524 DEM 91 gracieusement à la communauté de communes Entre Juine et Renarde, dans le cadre de l'exercice de sa compétence de portage de repas, et prendre toutes les décisions à intervenir dans ce cadre,
PRÉCISE que ce bien fera l'objet d'une sortie comptable de l'actif communal.
À la majorité absolue, 19 voix pour, 3 contre (M.LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT, 2 abstentions (M.LABRIT, MME PERRIER)

Délib. N° 2016-024 : Aménagement de la forêt communale – approbation du plan de gestion

ADOpte le projet d'aménagement de la forêt communale sise au lieu-dit Le Bois de Saint Eloi, prévu jusqu'en 2030,
APPROUVE, à cet effet, le bilan financier prévisionnel de 5 000 € par an de recettes moyenne, et 2 706 € par an en dépenses moyennes,
S'ENGAGE à inscrire aux budgets des années afférentes les sommes correspondantes.
À l'unanimité,

Délib. N° 2016-025 : Signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre du système régional d'enregistrement de la demande de logement social

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile de France, ci annexée,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention, et tout document nécessaire à sa poursuite,
PRÉCISE que cette convention s'applique pour une durée illimitée tant que les textes réglementaires n'auront pas modifié de manière substantielle le fonctionnement du service national d'enregistrement.
À l'unanimité,

Délib. N° 2016-026 : Cession d'une emprise de la parcelle AS 73 sise rue de la Gare

ADOPTE, au vu de l'estimation des domaines, ci-annexée, le principe de cession d'une emprise de 350 m² de la parcelle AS 75 comprenant l'immeuble occupé,

APPROUVE le principe d'une révision du prix estimé par les domaines, eu égard au caractère vétuste de l'immeuble,

PRÉCISE que cette cession sera proposée en priorité aux occupants des lieux, sans titre,

DIT que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs, et que, le cas échéant, les frais de bornage seront partagés,

AUTORISE monsieur le Maire déposer toute demande d'urbanisme nécessaire, consistant à la demande de division de la parcelle AS 73, la charge de la division revenant à la commune,

AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer auprès du notaire l'acte de cession.

À la majorité absolue, 18 voix pour, 1 contre (M.LEMAITRE), 5 abstentions (MELLE RENAULT, M.LABRIT, MME PERRIER, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2016-027 : Création d'un emploi permanent

APPROUVE la création d'un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 3%,

PRÉCISE que le tableau des emplois sera modifié en conséquence, dès le caractère exécutoire de la délibération.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-028 : Transfert de personnel – suppression d'emplois au tableau des effectifs

APPROUVE la suppression des 21 emplois budgétaires ;

ADOPTE le tableau des emplois modifié en conséquence, à compter du caractère exécutoire de la délibération.

À la majorité absolue, 19 voix pour, 1 contre (M.LEMAITRE), 4 abstentions (M.LABRIT, MME PERRIER, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2016-029 : Signature d'une convention de mise à disposition de personnels avec l'association action emploi

APPROUVE les termes de la convention de prestations de services pour l'insertion des personnes privées d'emploi, ci-annexée, à conclure avec l'association Action Emploi,

PRÉCISE que cette convention prendra effet le 1^{er} mars 2016 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention, en lui donnant tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération, et à procéder à sa reconduction tant que son emploi sera utile au fonctionnement des services.

À l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,

Maurice DORIZON

